

U-17-05

Pulvérisation contre la tordeuse de l'épinette

Programme de pulvérisation de 2017 contre la tordeuse de l'épinette dans les provinces maritimes

Attendu que la récente éclosion de tordeuse de l'épinette au Québec a déjà anéanti une forêt de la taille du Nouveau-Brunswick.

Attendu que l'infestation de tordeuse de l'épinette se dirige vers l'est, soit aux frontières du Nouveau-Brunswick.

Attendu que les pertes possibles attribuables à cette infestation, si elle demeure non encadrée, pourraient entraîner des coûts de 15 milliards de dollars et des pertes d'emplois de l'ordre de 1 500 au Canada atlantique au cours des 30 prochaines années.

Attendu que les collectivités qui dépendent du secteur économique forestier feront face à une épreuve sans égale advenant l'éventualité d'une infestation non encadrée.

Et attendu que le programme d'intervention précoce mis en place en 2014 par l'industrie, les Provinces et le gouvernement fédéral est très prometteur.

Il est résolu que l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick demande d'urgence au gouvernement du Canada qu'il appuie la poursuite et l'étendue du programme d'intervention précoce en fournissant un financement supplémentaire de 300 millions de dollars.